

Valumat D4C projet matelas

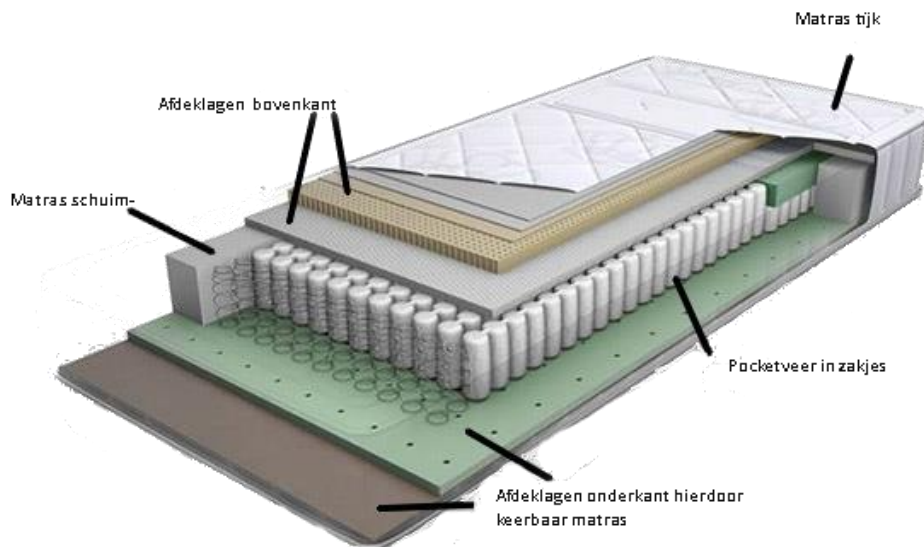


Table des matières

1. Contexte	2
2. Déroulement de l'appels à projets	2
3. Critères d'éligibilité	4
4. Critères de recevabilité	4
5. Critères d'évaluation	6
Annexe I : rapport intermédiaire	7
Annexe II : rapport final	9

1. Contexte

Au nom de tous les membres producteurs et importateurs de matelas, l'A.S.B.L. Valumat met en œuvre collectivement les obligations liées à la responsabilité élargie des producteurs de matelas. Dans ce contexte, Valumat doit prendre les initiatives nécessaires en termes de prévention, d'éco-conception et la fermeture du cycle de haute qualité pour réduire l'impact environnemental des matelas usagés. Ceci sans réduire le confort de sommeil et la différenciation des produits. À cette fin, Valumat souhaite soutenir financièrement des projets qui contribuent à la réalisation de ces objectifs.

Les projets sélectionnés peuvent être financés jusqu'à 50 % des coûts encourus et jusqu'à 100 000 euros. La date de fin du projet est fixée au 31/12/2025 au plus tard. Le projet subventionné peut faire partie d'un projet plus vaste. Dans ce cas, il doit être clairement décrit pour quelle partie du projet cette subvention est demandée et les coûts doivent être clairement distingués du reste du projet.

2. Déroulement de l'appels à projets

1. Soumission

Les candidats ont jusqu'au 15/10/2023 pour soumettre un projet. Jusqu'à cette date, Valumat est disponible pour répondre aux questions. Après la soumission du projet, une décision sur la recevabilité sera prise dans un délai de 14 jours calendaires à compter de la date de soumission. Valumat examinera le dossier dans ce délai et demandera des informations complémentaires si nécessaire. Le soumissionnaire sera informé de la décision. Les informations complémentaires doivent être fournies par le soumissionnaire dans un délai de sept jours calendaires, à partir du jour suivant la demande. Tous les projets soumis seront évalués pour leur recevabilité et soumis à un jury au plus tard le 15/11/2023. Les questions et la soumission du projet peuvent être envoyées par courrier à info@valumat.be.

2. Phase de sélection

Le jury évalue les projets recevables et les évalue dans les 30 jours calendaires à compter de la date limite de soumission. Au cours de ce mois, le jury peut demander des informations complémentaires au soumissionnaire. Après l'évaluation de tous les projets soumis et déclarés recevables, le jury décide quels projets seront financés et pour quel montant. Il n'y a aucune garantie que tous les projets évalués et déclarés recevables seront subventionnés.

L'évaluation des projets soumis sera effectuée par un jury qui les évaluera selon les critères d'évaluation de l'article 5. Sur cette base, un classement sera établi et il sera déterminé quels projets recevront une subvention. La personne de contact indiquée dans le dossier sera informée si le projet recevra une subvention et pour quel montant.

Le jury est composé par Valumat et jugera objectivement et en toute bonne conscience. En soumettant le dossier, le soumissionnaire accepte la procédure décrite dans ce document et la décision finale du jury. Ni la décision de recevabilité ni l'évaluation du jury ne peuvent faire l'objet d'un recours.

3. Phase du projet

Après la décision du jury, les projets sélectionnés démarreront sur base du planning indiqué dans le dossier. Au début du projet, une avance de 50 % du montant accordé sera versée.

Pendant la phase du projet, des consultations entre le soumissionnaire et le chef de projet désigné par Valumat auront lieu au moins toutes les six semaines, afin que Valumat soit toujours informée du déroulement et de l'avancement du projet. Les modalités de la consultation (en direct, en ligne, visite sur place) peuvent être convenues en fonction des besoins.

Si le contenu du projet se déroule différemment de ce qui était prévu, si certains objectifs ne peuvent (éventuellement) pas être atteints ou si l'utilisation des ressources est modifiée, cela doit toujours se faire en concertation avec le chef de projet de Valumat. Si Valumat n'en est pas informée, Valumat a le droit de ne pas effectuer de paiements supplémentaires et de réclamer les avances déjà versées.

À mi-parcours, un rapport intermédiaire sera remis à Valumat. Après approbation du rapport intermédiaire par le chef du projet, 25 % du montant octroyé sera versé, si les modifications apportées au projet ont été discutées et approuvées par le chef de projet de Valumat (voir paragraphe précédent).

Les modifications du projet ne sont possibles qu'après l'approbation de Valumat et pendant la durée du projet. Si le projet ne permet pas d'atteindre les objectifs souhaités, il peut être interrompu d'un commun accord. Les coûts déjà encourus peuvent être subventionnés si les ajustements du planning et du budget ont toujours été discutés et approuvés par le chef de projet de Valumat. Dans le cas contraire, aucun versement supplémentaire ne sera effectué et les versements déjà effectués pourront être remboursés.

4. Finalisation du projet

À la fin du projet, le soumissionnaire soumet le rapport final présenté lors d'une réunion de clôture entre Valumat et ce dernier. Le rapport final contient également un rapport financier justifiant les coûts encourus. A la demande de Valumat, le soumissionnaire soumet les documents justificatifs tels que les factures.

Après approbation du rapport final par le chef de projet de Valumat, les 25 % restants du montant accordé seront versés. Si les coûts s'avèrent inférieurs à l'estimation, la subvention sera recalculée sur base des coûts prouvés. Les coûts non encourus seront déduits du solde ou récupérés s'ils sont inférieurs au montant déjà accordé.

Exemple

Le coût total du projet est de 100 000 euros. 50 000 euros seront attribués au soumissionnaire (50 % du coût total). Sur cette somme, 50 %, soit 25 000 €, seront attribués au début du projet. Après l'approbation du rapport intermédiaire, 25% supplémentaires, soit 12 500 euros, seront attribués.

Le coût effectif du projet ne s'élève qu'à 60 000 euros. Dans ce cas, la subvention accordée ne sera versée qu'à hauteur de 60 %, soit 30 000 euros. Les 7 500 euros des 37 500 euros déjà versés seront récupérés par Valumat.

Le rapport intermédiaire et le rapport final peuvent être utilisés par Valumat et le soumissionnaire pour diffuser les connaissances acquises. Le soumissionnaire détermine le contenu du rapport. Par conséquent, il ne contient pas de secrets commerciaux ou d'informations sensibles. Toutefois, il doit contenir les informations nécessaires concernant les mesures prises et les connaissances acquises. Le rapport intermédiaire et le rapport final figurent aux annexes I et II. La propriété intellectuelle reste entre les mains du soumissionnaire du projet.

3. Critères d'éligibilité

Les projets souhaitant bénéficier d'un soutien doivent :

- Avoir un impact démontrable sur l'impact environnemental des matelas usagés.
- Contribuer à la prévention, à l'éco-conception ou à la fermeture du cycle de haute qualité des matelas usagés.
- Collaborer avec au moins un partenaire du système de Valumat (adhérent, collecteur, centre de réutilisation ou démanteleur) ou être soi-même l'une de ces entreprises.
 - Adhérents : <https://valumat.be/fr/a-propos-de-valumat/liste-des-adherents-valumat>
 - Collecteurs, centres de réutilisation et démanteleurs : <https://valumat.be/fr/je-suis-un-professionnel-en-charge-d-une-structure-ou-institution/toujours-faire-appel-a-un-collecteur-valumat-homologue>
- Être évolutif et/ou reproductible
- Commencer au plus tard au premier trimestre de 2024

4. Critères de recevabilité

Pour être recevable, chaque dossier doit contenir les informations suivantes. Veuillez être aussi complet que possible afin que nous puissions évaluer au mieux votre candidature.

1. Soumissionnaire et partenaires éventuels du projet
2. Description du projet
3. Budget

1. Soumissionnaire et partenaires éventuels du projet

Données générales

- Nom organisation
- Numéro d'entreprise
- Website

Données personne de contact

- Personne de contact pour ce projet
- E-mail personne de contact
- Numéro de téléphone personne de contact
- Représentant légal qui signera la demande de subvention

Numéro de compte sur lequel l'éventuelle subvention peut être versée

- IBAN
- Compte au nom de

Partenaire(s) éventuel(s)

- Nom organisation
- Numéro d'entreprise
- Website
- Représentation légal qui signera la demande de subvention
- Valeur ajoutée du partenaire/explication du rôle du partenaire dans ce projet

2. Description du projet

- Nom du projet
- Brève description du projet

Description détaillée

- Motivation à l'égard de l'initiative
- Comment allez-vous vous y prendre ? Décrivez les actions concrètes et les résultats mesurables.
- Où aura lieu le projet ?
- Quel est l'impact des matelas usagés sur l'environnement ?
- Quel est le caractère innovant ?
- Quelle est la pertinence et l'évolutivité/la reproductibilité ?
- Quelle est la durée du projet ? Dates de début et de fin prévues ? Veuillez y expliquer la feuille de route.
- Comment les enseignements tirés seront-ils saisis et comment les résultats et la méthodologie seront-ils divulgués et diffusés ? Le partage de ces informations ne porte pas attente aux détails exclusifs et confidentiels de la technique ou de l'information.

3. Budget

- Quel est le coût total ?
- Quel est le montant du soutien financier demandé à Valumat ? (maximum 100 000 euros hors TVA)
- Recevez-vous déjà des subventions d'autres organismes pour ce projet ou avez-vous soumis ce projet à d'autres organismes pour obtenir un financement ou avez-vous l'intention de le faire ? Si oui, veuillez indiquer à quels organismes.
- Veuillez indiquer le montant et la justification/explication de chaque coût, comme dans l'exemple ci-dessous. Les coûts d'investissement et les coûts de fonctionnement peuvent être pris en compte. Les coûts doivent se référer au projet et non aux activités régulières des partenaires participants. Ils peuvent être repris dans un Excel. Au cours du projet, le soumissionnaire doit être en mesure de fournir des preuves pour justifier les coûts à la demande du chef de projet de Valumat. Ces preuves peuvent consister en des factures, des fiches de paie,...

Type coûts	Montant	Justification/explication
<i>Exemple : coûts d'amortissement d'une machine</i>	<i>5 000 euros</i>	<i>Pour réaliser ce projet, nous devons acheter cette machine pour tester x. Les coûts d'amortissement sont de x sur la durée du projet.</i>

5. Critères d'évaluation

1. Impact sur l'environnement (30 points)

Le projet doit contribuer à réduire l'impact environnemental des matelas usagés pendant (une partie de) leur cycle de vie. L'impact environnemental doit pouvoir être estimé quantitativement et qualitativement. Cela peut se faire, par exemple, de la manière suivante :

- Eviter les déchets
- Permettre un meilleur démantèlement
- Augmenter la recyclabilité des matériaux
- Réduire l'utilisation de matières premières primaires
- Augmenter l'utilisation de matières premières secondaires
- Permettre les processus de la chaîne de valeur au niveau local

2. Innovation (20 points)

La nature du projet et ses résultats doivent contribuer à une transition vers une économie circulaire. Le caractère innovant peut couvrir différents aspects du projet, tels que :

- Des activités ou des processus qui n'existent pas encore ou qui ne sont connus que dans une mesure limitée
- Un développement pertinent tel qu'une augmentation d'échelle, le transfert d'un concept d'un marché à un autre,....
- De nouvelles formes d'investissements à long terme qui créent une valeur ajoutée pour les parties de la chaîne de valeur
- L'utilisation de nouveaux matériaux
- La création de nouveaux marchés pour les matériaux de matelas

3. Impact économique (20 points)

Le soumissionnaire du projet démontre clairement la valeur ajoutée du projet. Concrètement, cela signifie que le projet soumis doit être considéré comme un investissement qui peut être mis à l'échelle au sein ou à la suite des activités des partenaires du système Valumat. Il peut s'agir d'un retour économique ou d'un retour sous forme de partage de connaissances ou d'expertise pour les acteurs du système Valumat.

4. Faisabilité (15 points)

- Le soumissionnaire du projet démontre que le projet est financièrement et techniquement faisable et réalisable
- Existe-t-il un marché (une demande et un public cible)
- Le projet est-il crédible ?
- Le budget demandé est-il réaliste et nécessaire à la mise en œuvre du projet ?

5. Qualité du dossier (15 points)

- La description, le budget, la feuille de route avec le timing sont clairement formulés et réalisables pendant la durée du projet
- Les risques ont été correctement identifiés
- Le dossier démontre la présence d'un professionnalisme, d'un engagement, d'une expérience et d'une expertise suffisants de la part des partenaires du projet par rapport à la complexité du projet.

Annexe I : rapport intermédiaire

Le rapport intermédiaire est établi après la moitié de la durée du projet. Le rapport intermédiaire sert à évaluer l'état d'avancement du projet et à déterminer si des ajustements doivent être apportés.

1. Données générales

- Nom du projet
- Date de début du projet
- Date du rapport

2. Contenu du déroulement

Indiquez l'état d'avancement du projet :

- Le projet se déroule comme prévu et les étapes prévues pour cette phase du projet ont été respectées
- La mise en œuvre du projet s'écarte du planning sans qu'une influence significative soit attendue
- Des étapes importantes ne sont pas respectées (dans les délais) et/ou des changements majeurs sont intervenus dans la mise en œuvre du projet, avec une incidence significative sur les ressources déployées

Si la troisième option s'applique, Valumat doit en être informée en temps utile (voir point 2.3 de l'appels à projets).

À l'aide de la feuille de route incluse dans le dossier de candidature, donnez un aperçu des mesures prises pour mettre en œuvre le projet. Cet aperçu doit permettre de juger si (1) les ressources prévues ont été utilisées et (2) si elles l'ont été pour les activités pour lesquelles l'aide a été accordée.

3. Déploiement des ressources

Indiquez ce que vous pensez être l'état du déploiement des ressources.

- Les ressources et le personnel seront déployés comme prévu
- Il y a des changements dans les ressources déployées, mais on s'attend à ce que ces changements soient limités pendant toute la durée du projet
- Il y a des changements importants dans l'utilisation des ressources

Si la troisième option s'applique, Valumat doit être informé en temps utile (voir point 2.3 de l'appels à projets).

Veuillez indiquer les coûts déjà encourus et ceux qui sont encore attendus. Veuillez fournir des pièces justificatives suffisantes pour les coûts déjà encourus au moyen de factures, de fiches de paie,...

Type de coût	Budget du coût	Déjà réalisé	Devra probablement encore être réalisé	Explication

4. Faisabilité de l'objectif

Indiquez l'état d'avancement du projet :

- L'objectif reste faisable
- La réalisation de l'objectif est incertaine, mais le projet n'est pas adapté
- L'objectif n'est pas réalisable ou insuffisamment réalisable et le projet doit être adapté

Si la troisième option s'applique, Valumat doit en être informée en temps utile (voir point 2.3 de l'appels à projets).

Indiquez les principaux résultats et mentionnez clairement des progrès (déjà) accomplis dans la réalisation de l'objectif. Si nécessaire, faites une distinction entre les différents sous-objectifs. Expliquez en particulier les écarts importants par rapport à l'objectif initial et décrivez leur impact.

5. Explication sur le déroulement ultérieur du projet

Traitez ici de manière aussi concrète que possible les implications des points précédents sur l'avancement du projet, en particulier sur la poursuite de la mise en œuvre du programme de travail et le déploiement des ressources. Indiquez quelles étapes seront mises en œuvre et à quel moment dans l'avancement du projet.

6. Commentaires supplémentaires

Indiquez ici les commentaires que vous n'avez pas pu inclure ailleurs.

Annexe II : rapport final

Le rapport final sera établi à la fin du projet. Ce rapport sert à évaluer les performances et sera présenté par le soumissionnaire lors de la réunion de clôture.

1. Données générales

- Nom du projet
- Date de début du projet
- Date du rapport

2. Contenu du déroulement

À l'aide de la feuille de route incluse dans le dossier de candidature, donnez un aperçu des mesures prises pour mettre en œuvre le projet. Cet aperçu doit permettre de juger si (1) les ressources prévues ont été utilisées et (2) si elles l'ont été pour les activités pour lesquelles l'aide a été accordée.

3. Déploiement des ressources

Veuillez indiquer les coûts encourus et expliquez toute différence entre le budget et les coûts réellement encourus. Veuillez également fournir des pièces justificatives suffisantes au moyen de factures, de fiches de paie,...

Type de coût	Budget du coût	Coûts effectifs encourus	Explication

4. Atteinte de l'objectif

Indiquez les principaux résultats et mentionnez clairement des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif. Si nécessaire, faites une distinction entre les différents sous-objectifs. Expliquez en particulier les écarts importants par rapport à l'objectif initial et décrivez leur impact.

Décrivez les résultats aussi concrètement que possible en utilisant les objectifs fixés et les résultats obtenus. L'impact du projet sur l'environnement, l'innovation et l'impact économique doivent y être abordés.

5. Commentaires supplémentaires

Indiquez ici les commentaires que vous n'avez pas pu inclure ailleurs.